

ADMINISTRATIF.

LA PATRIE

Puiss-elle être lue à midi et à 5 heures du soir.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.
Les annonces sont reçues à la charge de l'abonné.
L'abonnement est irrévocablement payé d'avance. Nous ne faisons jamais exception à cette règle.

ABONNEMENT.

UN AN.....\$1.00
SIX MOIS.....2.00
TROIS MOIS.....1.00

Le numéro, 1 cent.

Par le porteur, à domicile, en ville, 5 cts par semaine.

BUREAUX DU JOURNAL:

22 et 24 rue St Gabriel.

LE PEUPLE,

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

Paraît tous les samedis. Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

ABONNEMENT:

UN AN.....\$1.50
SIX MOIS.....1.00
TROIS MOIS.....0.50

ANNONCES:

Des cotisations, première insertion, et cinq cents la ligne pour chaque insertion subséquente. Payable d'avance. Une remise libérale sera faite pour les annonces à long terme.
Toutes correspondances, lettres d'affaires, lettres chargées, communications, etc. devront être adressées à:

H. BEAUGRAND,

Directeur du PEUPLE et de LA PATRIE, Montréal.

LA PATRIE.

Montréal, 20 Juillet 1880.

Aux négociants.

Nous affirmons, sans crainte de contradiction, que la circulation de LA PATRIE, à Montréal, est deux fois plus considérable que celle de LA MINERVE, et que la circulation-général de LA PATRIE, en ville comme à la campagne, dépasse celle de LA MINERVE, de 1,000 à 2,000 numéros par jour.

COURRIER

On pense que l'on commencera bientôt des négociations pour établir de nouveau des relations diplomatiques entre le Vatican et la Belgique.

Une dépêche de Paris à Londres annonce que l'on a ouvert des négociations qui tendent à une alliance entre le prince Jérôme Napoléon et M. Gambetta pour unir les républicains aux amis du prince contre les radicaux dirigés par M. Rochefort. Une amitié étroite unit depuis longtemps M. Gambetta et le prince.

Le 1er août aura lieu le renouvellement d'un tiers des conseillers généraux dans tous les départements de la France.

C'est la première grande manifestation électorale qui aura lieu depuis qu'est établi le soi-disant accord des pouvoirs publics.

En nommant les conseillers généraux, le suffrage universel nommera des électeurs sénatoriaux.

Une correspondance de Panama dit que les voyages de M. de Lesseps dans les principales villes commerciales de l'Europe et les progrès faits par l'idée du canal interocéanique de Panama forment, à l'exclusion de tout autre, l'objet des préoccupations de la population, dans l'Etat de Panama. Les mouvements révolutionnaires, passe-temps habituel de ces contrées, sont laissés de côté.

La maille directe de France, arrivée ces jours derniers, a apporté les meilleures nouvelles relatives au succès du projet de M. de Lesseps, et depuis lors un grand nombre d'actions ont été souscrites à Panama.

Au point de vue politique, l'athème n'a jamais été aussi tranquille; au point de vue financier, et grâce à l'excellente administration du président Corvera, l'Etat se trouve dans une situation aussi satisfaisante qu'inaccoutumée; les travaux publics et les autres entreprises se poursuivent avec activité.

On lit dans l'Electeur:

«Des les premiers jours de la session, plusieurs députés ont demandé des états relatifs à l'administration du chemin de fer du Nord, notamment une liste des employés. Ces états n'ont pas encore été soumis à la chambre. C'est d'autant plus singulier que la rédaction de ces documents est une opération que l'on ne peut pas laisser à l'administration. Ainsi la liste des employés doit être préparée en deux ou trois heures; car, si l'administration est bien conduite, cette liste doit se trouver dans le bureau du directeur, faite au jour le jour, au cas où il n'y aurait pas de la semaine, ce qui est possible. Il en est de même de

rapport sur les trains spéciaux, demandé par l'hon. M. Langevin, le 31 mai.

«A moins de supposer une négligence impardonnable, ces retards portent à croire que les documents demandés comportent certaines choses que le gouvernement ne trouve pas agréable de mettre à la connaissance de la chambre et du public.»

On se rappelle sans doute que, dans sa réponse à LA PATRIE, le Courrier des Etats Unis annonçait qu'il entendait l'impartialité à sa manière.

On va voir que le confrère de New York disait vrai.

Dans son numéro de dimanche il nous emprunte textuellement le compte-rendu de la fête du 14 juillet à Montréal, en ayant soin de supprimer les noms de MM. Beaugrand et Bienvenu, de LA PATRIE, qui avaient répondu aux saluts du Canada, de la République Française et de la presse. Tout le reste est reproduit.

Vous voyez d'ici l'impartialité du Courrier! Des journalistes libéraux se joignent à leurs frères français pour célébrer la fête nationale française, mais le Courrier, dans son impartialité et dans son désintéressement, ne veut pas que ses lecteurs des Etats Unis sachent que les libéraux du Canada ont des sympathies pour la France.

Oh! si la Minerve avait pris part à la célébration, les colonnes du Courrier ne seraient pas assez nombreuses pour chanter les louanges de Danseur, Sénéchal, Chapleau et Cie.

Mais la Minerve n'était pas là, et il ne convient pas à ces messieurs du Courrier de dire que la Patrie y était.

Si ce n'est pas là de l'impartialité à double fond nous aimerions à savoir ce que c'est.

Une année de protection.

Un correspondant du Herald of Yarmouth, Nouvelle-Ecosse, jet le coup d'œil sur la situation après dix-huit mois de politique protectionniste. Comparant les promesses du parti conservateur à la réalité et aux résultats de sa politique, il résume comme suit: Prospérité promise — O. Emigration plus forte que jamais.

Le papier-monnaie pas encore en circulation.

Trois chevaliers en perspective pour la prochaine saison.

Redpath & Cie comblés de millions.

Donville & Cie devenus insolubles.

La manufacture d'horloges de Hamilton fermée par suite d'un excès de protection.

Sir Samuel Tilley rejeté par St Jean.

La contrebande devenue un art et une profession lucrative.

L'indemnité des pêcheries volée aux provinces maritimes au profit des écuries d'Augsia à Ottawa.

Nouveaux impôts établis par le national policy ou la protection — HUIT MILLIONS DE PIASTRES.

Perte de revenu — DEUX MILLIONS DE PIASTRES.

Augmentation des dépenses — UN MILLION DE PIASTRES au moins.

Total des résultats financiers pour une année — ONZE MILLIONS D'IMPÔTS NOUVEAUX.

Après ce résumé le correspondant du Herald suggère l'idée d'un mouvement anti protectionniste dans la Nouvelle-Ecosse.

On convoquerait des meetings dans lesquels la politique fiscale du ministère Macdonald serait discutée et condamnée de façon à provoquer un changement.

La Chronicle de Halifax, qui abonde dans le sens indiqué par le correspondant du Herald, dit que dans le cas où le ministère ferait la sourde oreille, les assemblées publiques n'en auraient pas moins leur utilité; elles prépareraient l'opinion publique à apprécier à sa juste valeur la politique fiscale du jour.

Au Nouveau-Brunswick comme à la Nouvelle-Ecosse la politique fiscale de M. Tilley est loin d'être populaire. Le Globe de St Jean demande au ministre des finances comment une politique qui devait protéger les manufactures a en les résultats suivants:

1. Suspension des travaux dans la manufacture de coffres-forts de M. Fisher qui a été obligé de prendre la route des Etats-Unis.

2. Suspension des travaux dans les moulins à laminer de Coldbrook, leur propriétaire, M. Scovill, ayant été obligé de s'établir aux Etats-Unis.

3. Suspension des travaux dans la manufacture d'outils trans-

chants de MM. Spillar qui, pendant vingt années, ont pu se consacrer à la fabrication d'outils tranchants qui étaient aussi beaux que tous ceux que l'on pouvait trouver dans aucune ville de ce continent. MM. Spillar sont aux Etats-Unis.

Aux Etats-Unis! Aux Etats-Unis!

On cherche en vain le bonheur et la prospérité que devait répandre au Canada cette fameuse pacifique que l'on a décorée du nom trompeur de protection. Notre population dans la détresse prend le chemin de l'exil. D'Ontario de Québec, des provinces maritimes, on voit partir des centaines de familles qui s'en vont demander à l'étranger ce que la patrie leur refuse: le travail et la subsistance.

Quel triste état de choses! Les promesses pompeuses d'un parti conservateur! Les manufactures devaient s'élever comme par enchantement; un travail rémunérateur devait retentir au pays nos ouvriers et nos travailleurs; le monopole devait protéger nos agriculteurs contre la concurrence des Etats Unis. Dans des périodes d'enfance de vent les orateurs conservateurs nous montraient, à l'horizon, le soleil levant de la renaissance industrielle. C'était une ère de relèvement qui s'ouvrait pour le Canada.

Cette politique tant vantée par ses auteurs elle s'est traduite par l'imposition de sept millions d'impôts et par une prostration commerciale qui menace de s'éterniser.

Dans les provinces maritimes, les plus grandes manufactures ont succombé, la construction des navires est une ombre du passé, les financiers et les hommes d'affaires murmurent même contre le système de gouvernement fédératif qui régit le Canada.

Dans les grandes provinces, aucune industrie nouvelle n'a été établie, la cote des fonds n'indique aucune amélioration, les salaires ont diminué, les travailleurs voient sans cesse le spectre hideux de la misère les poursuivre et les menacer.

A Montréal, le commerce languit. Des statistiques officielles fournies par la Chambre de commerce démontrent que le commerce de notre grande ville a diminué considérablement et que la protection a été loin de réaliser les brillantes espérances de ses auteurs.

Quand à la plaie de l'émigration elle grandit rapidement. Dans le cours du dernier mois, des journaux de diverses provinces nous apprennent que nos compatriotes jetaient les yeux vers la république voisine pour trouver un soulagement à leurs maux. Nous traduisons des extraits de ces journaux:

Guide (Port Hope)—L'émigration continue. Plusieurs autres de nos jeunes gens quitteront Port Hope, cette semaine, pour tenter fortune au-delà de la ligne quarante-cinqième. Dix-sept jeunes gens sont partis de Kingston sur un vapeur, mercredi dernier, pour les Etats-Unis. Il en est ainsi d'un bout à l'autre du pays. Bienôt tous nos jeunes gens courageux et énergiques seront partis. On sent les jours de prospérité tant promis! L'écho répond: Pas au Canada. Et il n'y aura aucune amélioration jusqu'au moment où le peuple indigné jettera dans l'oubli le ministère corrompu et extravagant qui nous gouverne.

Eastern Chronicle—Au lieu du relèvement que l'on prédisait que voit-on? La propriété dépréciée et non vendable, le commerce languissant, des centaines de personnes qui émigrent.

La national policy n'a certainement pas été un remède contre les temps durs. Au contraire il a aggravé le mal considérablement.

Journal of Commerce—On est très déçu de l'ouverture de la saison depuis l'ouverture de la navigation. Pendant l'hiver on a conçu de belles espérances, et cela avec raison attendu que l'on remarquait une activité extraordinaire sur le marché ici et à l'étranger. On s'aperçoit maintenant que cette activité était en grande partie le résultat d'une excitation spéculative, et dernièrement une réaction a fait sérieusement son œuvre.

Guardian de Toronto—Shebena cadie, comme plusieurs autres localités, a vu partir un grand nombre de ses jeunes gens pour les Etats-Unis pendant les six ou sept dernières semaines. Environ trente personnes, presque tous des jeunes gens dont quelques-uns ayant des familles, sont parties.

Chronicle de Halifax—Le plus grand bruit que l'on entende dans cette partie du Canada est produit par l'émigration. On ne voit pas à Halifax plus d'animation qu'au départ du steamer pour Boston, chaque semaine. Les nouvelles sont favorables de ceux qui ont

émigré récemment semblent avoir peu d'effet sur les gens qui se préparent à partir. Le flot continue à couler avec une rapidité alarmante.

Au lac St Jean.

Il y a conflit entre les diverses compagnies qui veulent relayer la ville de Québec aux rivières du lac St Jean. Cet antagonisme a suscité une discussion dans l'Assemblée législative. M. Boutillier, qui a été l'un des promoteurs du chemin de fer de St Laurent, des basses Laurentides et du Saguenay, s'est opposé au projet de loi déposé par M. Beaudet pour changer le tracé d'abord adopté par la compagnie du chemin de fer de Québec au lac St Jean. Le correspondant de l'Union des cantons de l'Est dit de cette passe d'armes:

«Le débat le plus animé de la session a été celui sur le bill de M. Beaudet pour autoriser la Cie. du chemin de fer de Québec au lac St Jean à changer son tracé. Tout le monde s'accorde sur un point, c'est qu'il faut aller au lac St Jean, mais on commence par se chicaner avant de partir, ce qui est un mauvais augure pour le succès de l'entreprise. Les uns veulent passer par un chemin et les autres par un autre. Au fond c'est la jalousie de deux compagnies rivales qui a causé ce petit tapage.

«L'ancienne compagnie demandait la permission d'abandonner le tracé de Gossford pour passer par St Raymond, pousser jusqu'à St Alban et de là se rendre en ligne directe au lac St Jean, en passant par le lac Edouard.

«La compagnie du St Laurent, des basses Laurentides et du Saguenay, qui a obtenu une charte en 1878 pour construire une ligne qui irait jusqu'au lac St Jean et qui serait un prolongement du chemin de fer des Piles, prétend que la charte de l'ancienne compagnie est expirée, que cette compagnie n'a plus d'existence légale, n'ayant pas rempli ses obligations en temps, qu'en demandant la permission de changer son tracé son but est de se faire reconnaître une existence qu'elle n'a point, afin de pouvoir toucher l'octroi du gouvernement de \$4,000 par mille, pour se dédommager du demi million qu'elle a perdu sur le chemin de Gossford.

«C'est M. Boutillier qui a ouvert le feu contre le bill en proposant son renvoi à trois mois. Le député de Rouville a répliqué de grandes qualités oratoires dans ce but et a fait un discours qui a été souvent applaudi.

«Finalement le bill a été voté sans amendement à une bonne majorité.

Echos parisiens.

—Il y a à Paris en ce moment un habitant des Ardennes qui ressemble d'une façon si surprenante à Gambetta qu'il est suivi par la foule partout où il se promène. Comme le sosie ardennois est jovial, fort gai, et excessivement galant, sa présence amène chaque jour des incidents comiques. Qu'on se représente en effet le président de la chambre vidant un nombre infini de bœufs dans une des fameuses brasseries du quartier Latin ou se promenant avec une des reines du bal Bullier.

—M. d'Ennery, le dramaturge, a vendu aujourd'hui à MM. Samuel French, Son, un nouveau drame en cinq actes, un des meilleurs, dit-on, qui aient été écrits par l'auteur populaire de Don César de Bazan et des deux Orphelins.

—Le correspondant parisien de la Pall Mall Gazette dit que le maréchal Canrobert assistait à la cérémonie de la distribution des drapeaux à Longchamps. On s'attendait aussi, ajoute-t-il, à voir le maréchal Mac-Mahon, mais celui-ci n'a pas paru. Le maréchal Mac-Mahon serait, paraît-il, harassé par des créanciers impitoyables. Les derniers événements auraient en outre fait une profonde impression sur son esprit. Bref, le correspondant donne à entendre que le maréchal serait devenu hypocondriaque et à moitié fou, et son état inspirerait les plus vives inquiétudes à sa famille.

—Les journaux réactionnaires cherchent à amoindrir l'importance de la grande démonstration nationale du 14, mais tous leurs efforts ne peuvent changer ces deux grands faits, savoir, que la fête a dépassé l'attente des promoteurs, et qu'elle a déçu les vaines prophéties de ses adversaires, attendu qu'il ne s'est pas produit le moindre désordre pendant la célébration. Le Gallego de Messager, qui n'est pas noté pour ses sympathies républicaines, dit ce matin: «Nous doutons fort que dans toute autre capitale d'Europe tant de centaines de milliers de personnes eussent pu se réunir avec l'ordre admirable qui n'a cessé de régner sans l'intervention de la police qui était

presque invisible; et cependant il y a des gens qui veulent nous faire croire que la France marche tout droit à l'anarchie.» Plusieurs journalistes légitimistes et bonapartistes, persuadés que les républicains s'introduiraient dans leurs bureaux pour les saccager, s'étaient amplement pourvus d'armes pour faire des hécatombes des envahisseurs redoutés. Mais on les a laissés tranquilles, personne ne paraissant même se douter de leur existence.

L'allure des troupes a produit une heureuse impression. Tout le monde s'accorde à dire que des progrès étonnants ont été faits par l'infanterie, qui peut maintenant être rangée parmi les meilleures en Europe. La cavalerie et l'artillerie laissent encore à désirer, mais rien n'est négligé pour les perfectionner autant que possible.

—Le président Grévy a envoyé une lettre personnelle au ministre de la guerre, pour le féliciter au sujet de la belle tenue des troupes à la revue de Longchamps.

—Les journaux monarchiques, dans leur haine contre M. Gambetta, sont allés jusqu'à tourner en ridicule ses vénérables parents qui sont allés le voir au Palais-Bourbon. Que ces feuilles disent ce qu'elles voudront, il n'y a pas de trait dans le caractère du grand orateur qui lui donne plus de droit au respect et à l'admiration de ses compatriotes que sa piété filiale.

Les vendus.

Une page des comptes de la société CHAPLEAU, SÉNÉCAL & CIE

SENATEUR

HECTOR FABRE—Payé \$1,200.

DEPUTES

No 1—PAQUET—un portefeuille—PAYE

«2—CHAUVEAU—Juge de Paix—PAYE

«3—FLYNN—un portefeuille—PAYE

«4—RACICOT—? ? ?

«5—FORTIN—donné un apc.

«6—A. H. M. RHY—Un contrat pour le charbon et le bois du Palais—PAYE

JOURNAUX:

No 7—L'ÉVENEMENT—Gratification au sénateur Fabre, \$1,500 pour son 50 jour dernier et \$10 par jour.

«8—LE JOURNAL DE QUÉBEC—Un portefeuille pour Flynn et des cartes pour le beau-père, vieux jockey canadien.

«9—LE QUOTIDIEN—Une boîte de pastilles pour Paquet.

«10—L'ÉCLAIR—Un baril de whisky et \$400 payés par Cimon, l'entrepreneur.

Il sera prochainement intéressant pour nos lecteurs d'avoir sous les yeux ce petit tableau, jusqu'à ce que tous ces juges aient été intégralement payés. Comme il n'est pas très compliqué, nous le laissons à la main de nos lecteurs, à mesure qu'ils seront touchés.

PARLEMENT PROVINCIAL.

Assemblée législative.

Québec, 19.

La séance s'ouvre à trois heures.

M. ROBERTSON propose que la chambre soit en comité pour discuter le projet de loi concernant les licences.

M. BEAUBIEN suggère que l'on fasse droit à la requête demandant qu'un contribuable ne puisse signer qu'un seul certificat en faveur de ceux qui désirent obtenir des licences. La loi statue qu'un contribuable ne peut présenter qu'une seule requête signée par vingt cinq contribuables, de sorte que dans un quartier, vingt cinq personnes peuvent en venir à une entente et faire accorder autant de licences qu'ils le désirent dans ce quartier. On remarquerait à cela, ajoute M. Beaubien, en adoptant la proposition que je viens de soumettre.

M. ROBERTSON répond qu'il n'approuve pas la proposition de l'honorable député d'Hochelega. Si on adopte cette proposition, dit-il, dans certains quartiers le nombre des licences diminuera de moitié, ce qui n'empêchera pas néanmoins la vente illécite de boissons enivrantes. Il y a quelques années une loi a été passée pour restreindre le nombre des auberges à Montréal et le nombre des maisons où on débitait des boissons enivrantes. Cette loi a été considérablement augmentée et elle a été décriée qu'une licence ne pourra être accordée si la majorité des électeurs s'y oppose et de nature à remédier aux inconvénients dont se plaint le député d'Hochelega.

Après quelques débats, le bill est rapporté par le comité.

M. FLYNN propose que la chambre se forme en comité pour discuter le bill concernant l'exploitation des mines dans cette province.

M. Flynn donne de longues explications relativement à ce projet de loi.

Et avant six heures, le président quitte le fauteuil.

SEANCE DU SOIR.

M. ROBERTSON propose que le rapport du comité général de la chambre soit approuvé.

Après quelques débats, le projet de loi est adopté en troisième délibération.

Les débats se continuent sur la proposition de M. Flynn demandant à la chambre de se former en comité général pour discuter le bill concernant l'exploitation des mines.

M. IRVINE se prononce fortement contre les clauses de ce projet de loi qui donnent aux mineurs le droit d'élever de l'or sur les terres de leurs voisins sans leur permission.

Après quelques remarques de MM. Levesque et Chapleau, la chambre se forme en comité et le bill est modifié dans plusieurs de ses détails.

Le bill est ensuite rapporté tel qu'amendé.

Et la séance est levée.

MONTRÉAL AU JOUR LE JOUR.

Les amis du sport s'étaient donné rendez-vous hier après-midi au Parc Lepele, où l'on devait faire une hécatombe de pigeons en honneur du champion des tireurs de la province de Québec. M. A. Bonnevillie avait lancé le gant et M. Pepin, de Laprairie, l'avait ramassé. Le prix du vainqueur était une riche coupe d'argent artistiquement ciselée.

Vers deux heures et demie le concours commença.

Vingt pigeons devaient être tirés d'une trappe pour recevoir le plomb meurtrier de chaque tireur.

Le feu de M. Bonnevillie fut dirigé avec une précision qui tenait du prodige. Il abattit ses vingt pigeons sans en manquer un seul.

M. Pepin n'était pas un adversaire à mépriser et il donna du fil à retordre à M. Bonnevillie. Pendant quelque temps la victoire était tellement incertaine que plusieurs paris furent faits en sa faveur. Finalement la palme fut décernée à M. Bonnevillie qui abattit ses vingt pigeons. M. Pepin en avait tué dix-neuf.

Un magnifique revolver monté en argent, valant une vingtaine de dollars, fut offert à celui qui sortait vainqueur du deuxième concours auquel le premier venu pouvait prendre part en payant son entrée. Dix tireurs se mirent sur les rangs. Il va sans dire que les champions s'étaient excités de ce concours. Chaque tireur devait avoir quatre pigeons. MM. Bayard, Barrette et Moisan lancèrent leur plomb avec une précision admirable. Après une lutte qui dura près d'une heure le revolver fut adjugé à MM. Bayard et Barrette qui avaient un nombre égal de points. M. Moisan est un sportsman français arrivé récemment dans notre pays pour faire la chasse et la pêche. Il disputa chaudement la victoire à MM. Bayard et Pepin et il fit preuve d'une adresse extraordinaire. Dans le dernier concours tous les pigeons appartenant au Parc Lepele passèrent de vie à trépas à l'exception d'un seul qui s'envola à tire d'aile vers la forêt voisine après avoir échappé au feu d'un tireur malheureux.

Après le concours, M. Bonnevillie donna la mesure de son adresse comme tireur en exécutant sur des boîtes de verre ce que les anglais appellent des fancy shots—des coups de fantaisie. Dans son tir ce meneur resta à la hauteur de sa réputation. A cinq heures le spectacle était fini et tous les amateurs retournaient chez eux émus de la manière dont ils avaient passé leur après-midi.

Vers huit heures du soir une société d'élite s'embarqua à bord du vapeur Montarville pour faire excursion à la lumière électrique jusqu'à la Pointe aux Trembles. L'attraction principale du voyage était la présence du magnifique corps de musique du 65ème bataillon sous la direction de M. Ernest Lavigne. Inutile de dire que la soirée a été des plus agréables. Le concert a été un beau succès pour nos populaires musiciens. Des applaudissements délaientés ont félicité après chaque morceau qu'ils jouaient. Voici le programme du concert:

Marche militaire — "L'Electricité" E. Lavigne.

Ouverture — "La Couronne d'or" Hermann.

Valse — "Mélodie" Waldteufel.

Solo de Piccolo — "L'Oiseau bleu" Boussig.

Solo par Signor Maddelegue.

Quadrille — "Hauts volés" Strauss.

Fantaisie — "Grande fantasia sur Moïse" de Rossini.

Solo de cornet — "Grand air varié sur un thème de Meyerbeer."

Solo par M. Ernest Lavigne.

Glorie — "Reine des fleurs" S. Smith.

(Joué par le corps de musique de Gilmoro de New-York.)

Des solos de cornet de M. Lavigne entrant les honneurs du bis et le sonneur Maddelegue emporta ses applaudissements les plus mérités qu'il tire de son piccolo. Pendant toute la soirée le bateau fut éclairé à giorno par la lumière électrique fournie par M. J. A. I. Craig qui a apporté des perfectionnements à la machine Gramme. Le générateur de la lumière était placé dans la cale du bateau. La machine était mise en mouvement par un engin spécial qui avait une prise de vapeur sur la chaudière. La roue de la machine électrique faisait environ 1,000 évolutions à la minute.

La machine Gramme est composée d'un noyau de fil de fer doux sur lequel sont enroulés transversalement 60 paires de bobines en fil de cuivre rouge recouvert d'isolant. Ce noyau ainsi que ses poutres latérales constituent ce que les électriciens appellent la bobine inductrice. Cette bobine est isolée par des bûches en bois et placée sur un arbre qui porte tous les circuits des petites bobines. La bobine est placée entre les deux pôles conséquents de quatre autres bobines électro-magnétiques et les courants électriques de toute la bobine inductrice sont lancés au moyen de collecteurs dans les électro-aimants qui acquièrent une puissance magnétique extraordinaire. Deux fils de cuivre sont attachés à chacun des pôles des électro-aimants et complètent le circuit. Les fils communiquent à la lampe attachée au grand mât et la lumière se produit entre les points de deux crayons de charbon, dont l'action est soumise à un régulateur électro-magnétique.

La machine électrique de M. Craig a fonctionné à merveille et a produit pendant toute la durée du voyage une lumière fixe avec une intensité remarquable.

Signations maintenant un incident curieux dont nous avons été témoin pendant l'excursion du Montarville.

Un petit étau assis à côté de son fils, un petit garçon de quatre ans, en arrière de la chambre des dames. Le bambin la tête penchée pardessus le garde-fou, regardait bouillir l'eau dans le sillage

du gouvernail. Le père lui fit observer que si il continuait à se tenir de la sorte, son chapeau tomberait dans la rivière. L'enfant ne changea point sa position. Tout à coup le père lui releva précieusement son chapeau et le cacha sous le siège du diable.

—Tenez! voilà! tu vas du perdre ton chapeau. Il est tombé dans l'eau. L'enfant rit de sa mésaventure.

Le papa reprit: Je n'ai qu'à siffler et ton chapeau reviendra se poser sur ta tête. Il siffla, et remit vivement le chapeau sur la tête du mioche sans que celui-ci devinât le tour de passe-passe. Le père recommença le même jeu au grand plaisir

